



SCHADOV-INFOS :

Bulletin des Adhérents du SCHADOV-CGT

N°1, septembre 2009

Ce bulletin d'information est à destination des adhérents du SCHADOV-CGT. Il sert à faire le point sur les dossiers passés et à venir, il permet une communication entre le syndicat et ses adhérents.

L'actualité de l'établissement, du ministère et nationale décortiquée par la CGT.

SOMMAIRE :

Page 1 :

- Sommaire

Page 2 :

- Edito

Page 3 :

- Départ de Virginie GREBOVAL et de Christelle LAVIGNE
- Changement de local syndical

Page 4 :

- Appel à candidature pour les instances de l'EPV
- Compte rendu de la réunion du 11 juin 2009

Page 5 et 6 :

- Suite du compte rendu de la réunion du 11 juin

Page 7 :

- La RGPP au ministère de la culture

EDITO

La rentrée 2009-2010 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour le monde du travail. En effet, malgré les mobilisations d'ampleur du mois de janvier, mars et mai 2009, la situation s'aggrave pour bon nombre de salariés.

Les mesures du gouvernement n'ont en rien résolu les problèmes liés à la crise économique :

Les suppressions d'emplois sont toujours très inquiétantes et les mesures d'accompagnement trop souvent insuffisantes voir inexistantes.

Dans la Fonction Publique, les suppressions de postes ne sont pas remises en cause, la loi de mobilité voté pendant l'été va fragiliser la situation de nombreux agents et enfin les augmentations de salaires sont très nettement inférieurs à la perte de pouvoir d'achat subis par les agents depuis des années.

Le dossier des retraites que le gouvernement souhaite ouvrir en 2010 s'annonce des plus néfastes pour les salariés, il est question de reporter l'âge de départ à la retraite à 67 ans.

Si la lutte des personnels du ministère et notamment de ceux du château de Versailles a été exemplaire, il ne faut pas pour autant baisser la garde, car les résultats obtenus ne sont pas suffisants.

Le SCHADOV-CGT compte sur ses adhérents pour mener le combat face à cette politique antisociale et se joindra aux initiatives qui seront prises pour faire gagner l'intérêt des salariés.

DEPART DE NOS CAMARADES

VIRGINIE GREBOVAL ET CHRISTELLE LAVIGNE

Depuis le 1^{er} juillet 2009, Virginie GREBOVAL est en fonction au musée de SAINT GERMAIN EN LAYE, elle va avoir en charge les réservations des groupes.

Virginie a occupée toutes les fonctions au sein du SCHADOV, toujours soucieuse de l'intérêt de ses collègues et de l'établissement. C'est une syndicaliste de très grande valeur, que le SCHADOV-CGT regrettera, même si on le sait la CGT pourra toujours compter sur elle.

Christelle aussi va poursuivre sa route professionnelle aux archives de France. Christelle aussi a occupé de nombreuses fonctions au sein de notre syndicat. Son engagement au profit des agents et de la CGT a été d'une très grande richesse.

Le SCHADOV-CGT salue le parcours syndical de nos 2 camarades et adresse chaleureusement tous ces voeux de réussite dans leurs prochains postes.

CHANGEMENT DE LOCAL SYNDICAL

Le SCHADOV-CGT vous informe que depuis le 06 juillet 2009, nous avons changé de local.

Nous nous trouvons PLACE GAMBETTA (juste à côté de l'infirmerie du château).

Nos coordonnées sont désormais : Local syndical, Place GAMBETTA

RP 834 78008 VERSAILLES CEDEX

TEL :01.30.83.74.68 OU 01.30.83.75.87

FAX :01.30.83.77.10

Nous vous vous invitons à nous rendre visite.

APPEL A CANDIDATURE POUR LES INSTANCES PARITAIRES DE L'EPV

Le bureau syndical a décidé en juin de réorganiser ces délégations dans les différentes commissions de l'EPV.

Vous avez du recevoir un courrier du syndicat vous demandant vos souhaits, si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à nous le signaler.

La réunion du bureau syndical qui se tiendra le vendredi 25 septembre 2009, étudiera les candidatures et nous vous diffuseront les délégations.

Le SCHADOV-CGT compte sur ces adhérents pour participer à ces commissions paritaires, pour défendre le point de vue de la CGT.

Le SCHADOV-CGT communiquera le calendrier du dialogue social dès qu'il sera établi par l'administration.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter.

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC L'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2009

1) **Situation des agents de MARLY-LE-ROI récemment affectés à l'EPV : régime ARTT, rattachement hiérarchique, descriptif des postes de travail :**

Le transfert des effectifs des agents du domaine de Marly le Roi a été validé le 1^{er} juin 2009, il s'explique par une logique de continuité historique.

Le domaine de MARLY LE ROI s'étend sur 100ha dont 50ha appartenant à l'ONF. Les biens transmis à l'EPV sont le pavillon de chasse, l'aqueduc de Louveciennes et 4 logements de fonction occupés.

7 agents travaillent actuellement sur le domaine : 1 TSC responsable du site, 3 adjoints techniques d'accueil et de surveillance, 1 vacataire, 1 technicien d'art jardinier et 1 adjoint technique jardinier ; il relevaient jusqu'à présent de l'Elysée.

Organisation de leur temps de travail :

Pour les agents de surveillance : ils travaillent sur 3 saisons avec un temps de travail de 7h40, les horaires variant selon la saison, pouvant comporter jusqu'à près de 3h de coupure entre la fin de l'horaire du matin et la reprise de l'après-midi. Ils bénéficient d'une pause de 15mn le matin et de 15mn l'après-midi. Ils ont une obligation de service de 20 ou 21 jours par mois selon la saison, 32 jours de congés annuels et 8 jours de RTT pour 22 dimanches travaillés.

L'administration de l'EPV émet l'hypothèse de les rattacher au service du domaine de l'EPV.

Pour les agents des jardins : ils travaillent 8h15 par jour du lundi au jeudi et 4h30 le vendredi et bénéficient d'une pause de 15mn le matin. Ils ont 32 jours de congés annuels.

L'administration de l'EPV émet l'hypothèse de les rattacher au service des jardins de Trianon.

L'administration précise qu'il s'agit pour eux dans un premier temps de dresser un état des lieux de leur fonctionnement. Il apparaît déjà que ces agents bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique et sont liés par une convention à la ville de Marly le Roi.

Le SCHADOV-CGT a tenu à préciser rapidement ses revendications à savoir une harmonisation dans les droits à ARTT, dans les temps de pause, tout en tenant compte des obligations du site.

Le SCHADOV-CGT a réclamé une visite sur place et un bilan sur l'ensemble des missions exercées et sur les matériels (radios, véhicules, uniformes) mis à leur disposition. L'administration s'y est engagée.

2) **Conditions de réouverture de l'Opéra Royal :**

L'Opéra Royal réouvrira le 21 septembre 2009, un spectacle d'inauguration est d'ores et déjà prévu. Les 2 mois suivants l'ouverture, un bon nombre de manifestations privées sont prévues, le lieu sera ouvert au public entre 2 manifestations lorsque cela sera possible. Sinon ce n'est qu'au bout de ces 2 mois d'inauguration que l'Opéra sera ouvert au public en visites conférences. Il n'y aura pas d'ouverture au public individuel. Soit des groupes de 30 personnes en visites conférences avec intitulé Louis XV, Louis XVI et Opéra : 2 groupe par parterre et 2 groupe au 1^{er} étage.

Le SCHADOV-CGT a réclamé le chiffre de l'effectif admissible, une redéfinition des circuits de rondes, de l'accès pour les visiteurs handicapés, de l'évacuation et une journée de présentation de l'Opéra à l'ensemble des agents avant la réouverture officielle. Le directeur de la DASS a validé le principe de rédiger une note commune entre la DASS et la DDC sur l'organisation des rondes et des visites des groupes. Les travaux seront achevés fin juillet, une visite CHS sera organisée pour la rentrée.

3) **Réaménagement de l'aile sud et de l'aile nord des ministres :**

Les travaux débuteront début septembre 2009 et s'effectueront en 2 zones : la zone Ouest de septembre à fin décembre, actuellement à l'emplacement des visites conférences, tout en conservant l'activité des caisses coté Est (livraison en janvier) ; puis la zone Est de janvier à mars pour une livraison pour le début de la haute saison. Le SCHADOV-CGT a réclamé une note d'information de l'administration pour les agents. Concernant le PC Gabriel, les travaux débuteront mi octobre 2009.

4) **Bilan de la mise en place de la gratuité des entrées pour les publics 18/26 ans :**

Au niveau des estimations établies par l'administration, les chiffres coïncident pour le public 18/26 ans mais sont en dessous pour les enseignants. Concernant l'aspect juridique de cette mesure, SOS racisme a déposé plainte par rapport à son aspect discriminatoire. Certains établissements comme le LOUVRE ont d'ores et déjà décidé d'étendre la gratuité au-delà des ressortissants européens, mais l'EPV attend le verdict du conseil d'Etat... Concernant les difficultés que représentent la distribution des contres marques, en termes de conditions de travail et de gestion des files d'attente, l'Administrateur général réfléchit à l'arrêt de cette distribution au 1^{er} juillet 2009. Les OS ont approuvé cette décision.

5) **Etat d'avancement du protocole d'accord de fin de grève de 2005 :**

Dans le cadre des derniers 32 recrutements découlant du protocole d'accord de fin de grève, 24 agents ont été affectés à l'EPV depuis mars 2009, issus de la liste complémentaire des concours interne ou externe, d'un recrutement handicap et du dispositif PACTE. 5 arrivées sont encore prévues, 1 en retour de congé parental, 32 mutations entrantes, 1 retour de disponibilité. 4 demandes de détachement entrant sont en attente. Au final, à ce jour, 24 agents sur 32 sont présents, répartis de la sorte : à la DASS : 20 dont 15 au musée de Versailles et 5 aux Trianons ; à la DDC : 4 au service caisse-contrôle. Le SCHADOV-CGT doit rapidement prendre contact avec le cabinet du ministre de la Culture par rapport aux recrutements manquants.

6) **Mise en place d'une CCP :**

Le projet d'arrêté instituant les commissions consultatives paritaires proposé à la signature de la Ministre est celui qui a été présenté pour avis aux OS lors du CTP Ministériel du 30 mars dernier. Aux termes de cet arrêté, l'EPV bénéficiera de sa propre CCP, mise en place par l'autorité dirigeante de l'établissement après avis du CTP. Il conviendra d'en définir les compétences, les modalités d'élections et de fonctionnement. S'agissant du calendrier, l'installation de la CCP après élection pourrait intervenir en 2010.

7) **Bilan d'étape sur l'évolution des missions d'accueil et de surveillance effectué par la Direction :**

23 entretiens individuels ont été menés entre le 28 avril et le 28 mai. Ils ont concernés tous types de personnel : musée/trianon, agent, responsable de secteur.

Une journée d'observation du travail sur les différents postes a été conduite le 7 mai. 6 réunions de groupes de travail ont été montées sur les thèmes suivants : Accueil et information, Gestion de la fréquentation, Surveillance, Communication interne/organisation/consignes.

Enjeux : fédérer des attentes diverses autour d'enjeux communs, reconnaître et promouvoir l'image du métier, relayer les informations et renforcer la communication interne, optimiser l'organisation, renforcer l'encadrement de proximité et harmoniser les pratiques, cibler la politique de formation.

Les résultats attendus : établir un socle commun de compétences débouchant sur un référentiel métier, définir une vision commune du métier et tracer des perspectives d'évolution.

RGPP AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Ministère de la culture et de la communication
CGT-Culture - SNAC-FO - SNAC-FSU - SUD-Culture**

Communiqué aux personnels du ministère

Par un communiqué adressé hier par la messagerie *Culture* aux agents du ministère, Frédéric Mitterrand a fait savoir qu'il regrettait, et même s'étonnait du boycott par les organisations syndicales du CTPM du 27 juillet convoqué pour rendre un avis sur les décrets relatifs à la réorganisation de l'administration centrale et à celle de l'inspection générale des affaires culturelles liées, comme chacun le sait, à la RGPP.

Le Ministre se dit attentif aux problèmes évoqués par les représentants des personnels, ajoutant qu'il appelle de ses vœux un dialogue direct avec ceux-ci. Cela est contradictoire avec le fait d'imposer aux organisations syndicales, s'agissant de tels enjeux pour l'avenir du ministère et alors que nous n'avons encore jamais examiné avec Frédéric Mitterrand lesdits projets de décrets, une seule et unique séance de CTPM au terme de laquelle le dossier serait définitivement clos.

Cette position est d'autant plus incompréhensible que le décret relatif à l'organisation de l'administration centrale ne pourra réglementairement être publié qu'après le CTP d'administration centrale qui n'interviendra qu'en septembre.

Nous réitérons donc au Ministre notre proposition de réunir un nouveau CTPM courant

septembre, et donc de renvoyer à la rentrée le vote sur des décrets éventuellement modifiés, lui laissant ainsi le temps d'opérer une réelle concertation avec les représentants des personnels.

Nous sommes et demeurons ouverts au dialogue avec le nouveau Ministre, mais faut-il encore que les conditions en soient véritablement réunies.

Paris, le 29 juillet 2009

Page 7

Réouverture de l'opéra royal

Dans le cadre de la réouverture de l'opéra prévue le lundi 21 septembre 2009 était convoqué une visite CHS, ce jeudi 17 septembre 2009.

L'administration nous a informé que la validation par la commission de sécurité n'interviendrait que le lundi 21 septembre et uniquement en mode spectacle.

L'administration a précisé que l'ouverture de l'opéra aux groupes conférence restait envisagée, mais qu'à ce stade, elle n'avait pas les validations nécessaires de la part de la commission de sécurité

Le SCHADOV-CGT a interpellé l'administration sur le paiement de ces soirées, l'administration nous a répondu que l'inauguration (le 21 septembre) serait rémunérée à l'indice et que les autres soirées seront payées en mécénat (CMBV, CVS et autres sociétés organisatrices). Ce qui exclu le recrutement des agents logés en NAS et qui perçoivent l'IFTS.

Le SCHADOV-CGT a interpellé l'administration sur la situation des PMR qui ne peuvent être évacués par les issues de secours qui se situent toutes au niveau bas de l'opéra, leur évacuation se fera par la galerie de pierre nord, un dispositif de prise en charge par les agents devra être défini.

Les effectifs minimums adoptés pour l'utilisation de l'opéra en mode spectacle sont les suivants :

- 18 agents d'accueil et de surveillance (encadrement et agents postés).
- 15 agents du SSIAP (11 postés, 3 au VPI et 1 dans le bâtiment des acteurs).

Par ailleurs, la prise des repas sera comprise dans le temps rémunéré à hauteur de 45 minutes, soit en début de service, soit en fin de service ou en relève de pause si le spectacle est long.